

<http://divergences.be/spip.php?article1824>



Christiane Passevant

Le Droit à la mort. Suicide, mode d'emploi. Ses lecteurs et ses juges

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2010 - NÂ° 22. Octobre 2010 - Français - LIVRES, REVUES -

Date de mise en ligne : dimanche 26 septembre 2010

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

<http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L133xH185/arton278-e6eb8-1-dedc8.jpg>

« Je me suiciderais parce que je suis libre. Et je ne considère pas la Liberté comme un vain mot ; je l'étends au contraire jusqu'au droit de m'ôter la vie si je la prévois à jamais malheureuse. » En écrivant ces mots en 1855, Ernest Cœurderoy, résume bien ce qui est tabou : le libre-arbitre.

En ce début de XXI^e siècle, le tabou demeure et la sentence qui condamne l'acte de se donner la mort, si elle a perdu quelque peu de sa violence, n'en n'est pas moins restrictive et acharnée. L'idée du droit à la mort est décidément intolérable au regard des institutions.

De quoi se demander pourquoi ? Sans doute parce qu'en se suicidant, on échappe à l'État ? En tout cas, l'interdit montre une constance de ce dernier à se « recycler » pour conserver le même objectif : le contrôle des personnes. « Le suicide, et sa tentative, ne constitue pas une infraction, un crime, mais on n'a pas le droit de le commettre. La raison en est que ce serait un abus du droit d'existence. Le suicide n'est pas de cette façon un des Droits [de la personne]. » Bel exercice de manipulation !

Avec ce nouvel essai, *Le Droit à la mort. Suicide, mode d'emploi, ses lecteurs et ses juges*, Claude Guillon pose à nouveau la même question fondamentale, celle du droit de disposer de son corps et de sa vie.

Décider de mettre fin à son existence, quelles qu'en soient les raisons, c'est comme décider pour une femme d'avoir ou non un enfant. Dans les deux cas, il s'agit d'une liberté de choix, d'un droit que l'on s'octroie, mais qui semble encore inacceptable dans la société, notamment dans la société française, mais également ailleurs. La morale est décidément complexe en matière de vie et de mort. Complexe car ceux et celles qui jugent et déclarent la détenir « la morale » sont souvent les mêmes qui réprovent le droit à la mort et le droit à l'avortement, c'est-à-dire dans les deux cas de disposer de son corps, mais qui se disent pour la peine de mort. Pour résumer cette contradiction : le choix de la mort, non, mais la punition par la mort, oui.

Dans le contexte de la crise actuelle, il est fort probable que la tendance conservatrice bien pensante domine les esprits et fasse pression sur les législateurs pour la régression des droits, dont celui d'en finir avec sa vie et d'avoir recours au suicide. Histoire sans doute de mystifier un peu plus les données du mal vivre dans une société inégalitaire.

C'est pourquoi, « le combat pour le droit de chacun [et chacune] à décider de sa vie et de sa mort, dont l'affaire *Suicide, mode d'emploi* aura été une importante étape, [et doit se poursuivre], malgré et contre les tentations autoritaires et moralisatrices des démocraties, et le retour des fanatismes religieux. »

Un livre étayé, très riche en rappel des textes de lois, qui souligne les origines de ce refus du pouvoir face à ce droit ultime qu'est le suicide. Les témoignages recueillis par Claude Guillon renforcent encore le propos et montrent la dichotomie entre les "faiseurs" de lois et une large partie de la population. Des textes poignants, spontanés et profondément ancrés dans la réalité.

http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L298xH340/suicide-mode-d-emploi_273-6f73c.jpg

Livre paru en 1982.

Extrait d'un entretien sur Radio Libertaire, le 24 avril 2010.

Claude Guillon : La loi Leonetti [avril 2005] permet d'arrêter les machines qui permettent de maintenir en état de vie

artificielle une personne en fin de vie. On peut donc couper l'oxygène et l'alimentation artificielle, ce qui a pour résultat que les personnes crèvent de faim et de soif.

Christiane Passevant : *Ce qui signifie qu'on les laisse agoniser...*

Claude Guillon : C'est le risque et ce sont les cas que je rapporte dans ce livre parce que la loi ne permet pas, interdit de fait dans les pratiques médicales le geste positif qui pourrait être en l'occurrence une injection pour abréger les souffrances. Or, l'euthanasie active étant encore strictement prohibée par la loi, la seule chose possible est de s'abstenir de. C'est parfaitement hypocrite. Je rappelle dans le livre la grande misère des soins palliatifs, et les problèmes sur le traitement de la douleur dans les hôpitaux en France, ce qui est un héritage du catholicisme militant expliquant que la douleur est rédemptrice. On ne le dit plus ainsi, mais cela pèse toujours lourdement sur les mentalités. Par ailleurs, les équipes sont de plus en plus débordées, réduites pour des questions économiques et astreintes à des soucis de rentabilité et de gestion capitaliste. Et quand il s'agit de la santé des personnes et de la façon dont elles vont mourir à l'hôpital, c'est d'autant plus choquant.

Toutes ces conditions font que l'on court de grands risques à pouvoir exercer ce nouveau droit qui permet d'arrêter un traitement. Les familles racontent que lorsque cela est arrivé à leurs proches, cela a été épouvantable car l'on a fait ce qu'il fallait. Leonetti lui-même parle à propos d'un cas qu'il s'agissait là d'un "laisser crever" et non pas un "laisser mourir". En clair, on très peu progressé en France où il existe une résistance institutionnelle très forte alors que, dans l'opinion, il y a une majorité de personnes qui pensent que finalement l'on doit décider du jour et du moyen de sa mort. C'est d'ailleurs pour cette raison que ce livre paraît, parce qu'une partie du livre est consacré à des lettres de lecteurs et qu'il est important de montrer les réactions à ces situations. C'est à la limite plus efficace que tous les discours philosophiques, car ces personnes sont d'opinions et de classes sociales diverses et elles en parlent avec courage, humanité, humilité. Elles ne font pas de la morale, mais parlent de la vraie vie, de ce qu'elles ont vécu, de leur expérience personnelle.

Christiane Passevant : *Ces témoignages sont extrêmement touchants parce que simples, sincères, sans aucune dissimulation. Et ce qui revient également, c'est le refus de la souffrance imposée, obligatoirement subie.*

Claude Guillon : Concernant le suicide à proprement parler, il existe une sorte d'excroissance de la souffrance rédemptrice dont nous avons déjà parlé, c'est la souffrance dissuasive. De nombreux spécialistes du suicide â€” psychiatres, politiciens et autres fabricants de morale publique â€” ont dit, au début des années 1980, lorsque nous avons publié *Suicide mode d'emploi*, "s'il n'y a pas la peur de souffrance, le suicide va devenir une banalité". Exactement le même discours tenu sur la contraception et le droit à l'avortement.

Christiane Passevant : *Et c'est le contraire qui s'est produit...*

Claude Guillon : C'est la même chose pour le suicide. Les chiffres ont prouvé le contraire. *Suicide mode d'emploi*, paru en 1982, a été accusé de provoquer des vagues de suicides évidemment rien est arrivé. Il y a même eu un recul du nombre des suicides certaines années. Et les moralistes ont été alors singulièrement silencieux.